



**Cambié
09000 Serres sur Aget**

Seix le 23 Septembre 2016

Association agréée pour la protection de l'environnement et du cadre de vie en Ariège

gerard.cornand@laposte.net
cea09ecologie.org

**Demande d'autorisation d'exploiter une carrière de marbre
Lieux dits Cabanasse et Goulau
SARL Carrières PLO Commune de Saint Lary (09)**

Contribution du Comité Écologique Ariégeois à l'enquête publique

Pour qu'une enquête publique se passe dans de bonnes conditions il faut :

Que le public puisse avoir accès au dossier déposé en mairie dans de bonnes conditions durant toute la durée de l'enquête.

Ce n'est pas le cas pour cette enquête.

L'enquête a été programmé du 16 août au 16 septembre.

La mairie étant fermée du 8 au 21 août l'accès au dossier a été tronqué de 2 jours.

Le registre d'enquête n'a été ouvert que le 20 août 4 jours après le début de l'enquête.

Le public a été accueilli dans la salle du guichet d'accueil sans aucune confidentialité.

Il y a des difficultés pour consulter les documents sur le site de la préfecture.

Il n'y a pas d'affichage au droit des hameaux traversés par la RD 157 Loubères, Cap de Costalat, Crabibes, Rouech, Cour de Rouech.

Devant les protestations de plusieurs habitants l'enquête a été prolongée de 8 jours une permanence supplémentaire a été ajoutée le vendredi 23 septembre. Une réunion d'information a été organisée le 15 septembre 2016.

Il est anormal pour que le cadre réglementaire soit respecté il faille une réclamation des habitants.

Étude du trafic poids lourds.

Les travaux nécessités par l'ouverture et le recalibrage des pistes forestières nécessaires à l'acheminement des porte-chars et à l'évacuation des stériles et des blocs vont aussi avoir des effets sur l'environnement.

Association agréée pour la protection de l'environnement et du cadre de vie en Ariège

Un concasseur devra être mis en place pour faire les granulats nécessaires au renforcement

Ils ne font l'objet d'aucune étude.

Actuellement il n'y a pas de continuité carrossable entre les pistes forestières pour acheminer les engins, évacuer les blocs, et les stériles.

La justification du projet et l'étude du trafic routier par l'autorité environnementale parlent de ces pistes comme si elles existaient déjà.

Il n'y a aucune assurance sur l'hypothétique aménagement de la liaison entre la piste forestière de Rouech et la piste forestière du Moussau pour permettre le passage des porte chars.

Actuellement ces travaux ne sont pas encore budgétisés par l'ONF

Ce n'est vraiment pas clair et rien ne permet de savoir comment le trafic des poids lourds va s'effectuer

1.2.3 Les sources indirectes

Les sources indirectes de pollution, liées à l'activité sur le site, concernent principalement le trafic routier associé.

En moyenne, le transfert de blocs nécessitera entre 1 et 2 rotations quotidiennes.

Sur la base d'un maximum de 1200 m³/an de stériles, le trafic poids-lourd sera de l'ordre de 1 à 2

Le trafic poids-lourd associé à l'évacuation des blocs empruntera la route forestière puis la RD 157 traversant les hameaux avant de rejoindre la RD 57 traversant le bourg de Saint-Lary et la RD 618, axe majeur de la vallée.

Contrairement à ce que veut faire croire le pétitionnaire le trafic poids lourds de la carrière y compris les stériles (*Il n'est cependant pas exclu la nécessité d'effectuer des transferts à l'extérieur de la commune.*) se fera par la RD 157 la RD 57 et la traversée du village de St Lary ce qui est inconcevable. La route ne le supportera pas longtemps. Une étude sérieuse sur la solidité des ponts doit être diligentée. Il faut qu'elle prenne en compte non seulement le tonnage des camions mais aussi la densité du trafic.

Les riverains seront très perturbés dans leurs déplacements et le risque d'accident sur cette route étroite avec des pentes importantes sera très important.

Les tonnages qui devront être évacués lors de la phase préparatoire représentent un trafic que ni les pistes forestières et encore moins la RD157 ne pourront supporter. (*Les plus forts volumes seront générés lors de la création de la piste d'accès à la partie haute. En effet, dès le démarrage, les travaux vont engendrer quelques 24000 tonnes de matériaux d'excavation qu'il sera nécessaire d'évacuer. Ce transfert s'effectuera sur une période de quelques mois de travaux par le biais de plusieurs camions (2 à 3 camions) optimisant ainsi le nombre de rotations quotidiennes (une vingtaine de rotations/j/camion).*)

Il est clair que la situation de la carrière ne permet pas une évacuation des blocs et des stériles par les RD 157 et RD 57. **Ce point doit être clarifié et être un préalable à toute autorisation.**

La période hivernale aggravera encore plus les conditions de circulation. L'ouverture

est prévue toute l'année.

Lors des enquêtes sur les carrières d'Estours et d'Aubert nous avons signalé les problèmes que le trafic des poids lourds allait poser.

Il n'a pas été tenu compte de nos remarques.

Résultat :

La route d'Estours s'écroule de partout. Elle a été interdite aux poids lourds pendant plus de 3 ans. Actuellement elle est limitée à 19T.

Le pont d'Aubert présente de sérieux désordres (Éboulement et fissures) il est fermé pour une durée indéterminée. Le trafic de la carrière se fait par le passage à guet sur le Lez . Ce qui est interdit mais pourquoi se gêner !!!

Étude de l'environnement et de la biodiversité

Le projet se situe dans un secteur extrêmement sensible.

Il est au cœur du PNR des Pyrénées ariégeoises, il contient dans son emprise une ZNIEFF de type 1 et une de type 2, une zone d'importance communautaire pour les oiseaux et 2 réservoirs de biodiversité identifiés par le SRCE.

Il aura un impact sur 18 habitats naturels dont 6 d'intérêt communautaire dont un prioritaire (pelouse mésoxérophiles calcicoles, + prairies hygrophile oligo-mésotrophiles+ source pétrifiante....) .

Des habitats de type zone humide vont être détruits dont un prioritaire (source pétrifiante) Les insectes protégés associés à ces zones seront détruits dont un classé en liste rouge nationale. Il n'y a pas de référence citant franchement la présence de zone humide.

Des espèces protégées et leurs habitats vont être détruits ou perturbés .

Le défrichage va entraîner la destruction des habitats de reproduction et d'hivernage et de leurs individus pour les chiroptères ainsi que pour les oiseaux pic noir, bouvreuil pivoine, genette et les petits mammifères forestiers écureuil roux, chat forestier.

Des reptiles lézard de muraille orvet couleuvre et vipère seront détruits

L'ours brun qui fréquente cette zone sera très perturbé.

La carrière surplombe le ruisseau du Ruech sur des pentes de 60 % à 70 %.

Les petits mammifères aquatiques, Desman et Loutre sont sous la menace d'une pollution de leur milieu.

Les poissons et amphibiens truite Fario, salamandre tachetée, et l'euprocte aussi.

Il est clair que même si la carrière représente une faible superficie les impacts sur la faune et sur la flore sont extrêmement importants.

La destruction d'espèces protégées et de leur habitat doit être soumise à l'avis du conseil national de la protection de la nature. \$ 3.1.4 Page 6 de autorité environnementale.

Le captage de Caou dégué déjà fortement perturbée par les écoulements de la piste forestière (forte turbidité lors des orages) ne possède pas de périmètre de protection

matérialisé. Son fonctionnement sera encore plus mauvais.

Effets cumulés.

S'il n'y a pas de projets d'installation classées pour la protection de l'environnement sur les communes de St Lary Antras et Augirein, les nuisances occasionnées par l'exploitation forestière vont bien s'accumuler avec ceux de la carrière notamment au niveau du trafic poids lourds.

Le branchement au réseau électrique est très hypothétique.

Actuellement il n'y a pas de réseau.

La création d'un réseau H.T capable d'alimenter des engins de forte puissance entraîne de gros travaux et de nouvelles nuisances non mentionnées dans ce dossier.

Il n'y a pas de réseau téléphonique et les portables ne passent pas, c'est un problème pour la sécurité.

Étude des impacts économiques.

Les vallées du Rouech et d'Autrech, Vallées préservées dans une ambiance de tradition agro-sylvo-pastoralisme de montagne très forestière, représentent pratiquement 50 % de la population permanente de St Lary.

Dans les hameaux typiques de montagne les vieilles maisons sont restaurées en résidences secondaires. Le village en compte 250 (source site internet de St Lary) Certains sont des gîtes ou des chambres d'hôtes.

Un hôtel restaurant renommé sera fortement impacté par les nuisances du trafic.

Actuellement la commune de St Lary est remarquable par la qualité de son environnement sa tranquillité et son cadre de vie. **Son économie est basée sur le tourisme et le pastoralisme.**

Les agriculteurs des vallées du Ruech et d'Autrech entretiennent la montagne.

La carrière risque de leur porter un coup fatal.

Le pastoralisme pourtant farouchement défendu par Mr le Maire sera fortement impacté.

C'est l'environnement qui fait la force de ce village. Cette carrière n'aura aucune retombée économique pour le village. Son fonctionnement ne pourra se faire uniquement que pendant l'été, période où elle sera la plus gênante.

Les emplois éventuels ne pourront être que des emplois précaires à temps partiel. Les outils, les machines et la maintenance viendront de Sarrancolin.

Par contre beaucoup de nuisances et d'inconvénients pour les habitants et les touristes.

Une étude approximative du tonnage extrait lors de la campagne d'exploration de septembre 2014 démontre clairement à qui rapporte ce projet et aussi la confiance que l'on peut accorder au futur exploitant.

Le carreau d'exploitation de 200m² sur une hauteur moyenne de 5 m donne un volume extrait de 1000m³. (Estimation très basse)

50 % de ce volume sont valorisable soit 500m³. (D'après l'étude d'impact dans ce cas c'était plutôt 80 %)

Le marbre a une densité de 2,7 soit un tonnage de 1350 tonnes.

Le prix du marbre fleur de pêcher de St Lary est compris entre 1500€ et 2500€ la

tonne.(données de Mr Plo lors de la réunion publique du 15 septembre 2016)
Ce qui donne en fourchette basse la somme :

Deux millions et vingt cinq mille €uros

Ce fut une campagne d'exploration très fructueuse.

Est ce que l'autorisation portait sur de telles quantités ?

Quelles sommes sont en jeu pour cette exploitation ?

Sur une année d'exploitation soit 1200m³

1200x2,7= 3240 Tonnes.

3240x1500= 4.860.000€

Quatre millions huit cent soixante mille €uros

Si on multiplie par 30 ans d'exploitation on trouve la somme énorme de :

Cent quarante cinq millions huit cent mille €uros

En comparaison il n'y aura aucune retombé économique pour la commune par contre toutes les nuisances et les inconvénients seront pour les habitants

Peut on laisser ainsi piller la richesse d'un territoire au seul profit d'un industriel.

Contrairement à ce qu'il se passe il faut :

Que la transparence des études soit totale.

Que tous les acteurs économiques, la commune,les collectivités locales et les habitants soient associés à ce projet.

Que l'information et la concertation aient lieu à tous les stades du projet.

Cette étude d'impact manque de clarté et évite soigneusement les sujets qui fâchent. Les mesures de réduction d'impact sont mal expliquées ou pas réalisables.

Ce projet construit sans aucune information ni concertation des habitants rencontre

une opposition bien légitime. Il aurait certainement été mieux accepté s'il avait été présenté ouvertement avec sincérité et une participation active des habitants..

Lorsque nous avons rencontré le commissaire enquêteur le 26 août notre première impression été plutôt positive. Nous pensions que pour une fois l'étude d'impact était honnête. Une étude plus approfondie du dossier nous a malheureusement montré le contraire.

Les remarques et propositions que nous faisons dans les enquêtes publiques sont concrètes et réalistes. Malheureusement il n'en ait jamais tenu compte. Pourtant l'avenir nous a souvent donné raison.

Durant l'enquête publique le pétitionnaire présente toujours une étude d'impact idéale ou tout va pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Pour obtenir un avis favorable Il est prêt à accepter la plupart des contraintes qui puissent lui être imposées.

Il obtient pratiquement toujours une autorisation d'ouverture. Une fois celle ci obtenue il ne s'embarrasse pas de mesures souvent jugées trop contraignantes et coûteuses.

Les services de l'état beaucoup trop indulgent ne font pas respecter la réglementation.

La renaissance de l'industrie marbrière dans le Couserans aurait pu être une bonne chose.

Malheureusement elle a mal commencé.

Les carrières d'Estours et d'Aubert exploitées par les frères Riviéri posent de gros problèmes.

Ils se moquent bien des services de l'état.

Plusieurs années après le début d'exploitation les préconisations visant à limiter les pollutions ne sont toujours pas en place.

La carrière d'Estours est sous le coup d'un arrêté préfectoral de mise en demeure. La carrière d'Estours est exploitée par **Mr Silvio Riviéri**.

La carrière d'Aubert vient juste de se mettre en conformité avec l'arrêté de mise en demeure du 5 août 2015 .

Pensez vous qu'il en sera autrement cette fois nous en doutons fortement.

Il se trouve que **Mr Silvio Riviéri** est un employé de la société PLO à Sarrancolin.

L'exploitation de septembre 2014 c'est passé sans aucune précaution. Les boues et déchets de sciage sont partis directement dans le ruisseau du Ruech



Photo de l'exploitation de septembre 2014

Les stériles ont été déversés de l'autre côté de la piste forestière. (*Les stériles issus de l'exploitation ont été principalement déversés de l'autre côté de la piste forestière du Ruech dans le talweg du Ruech.*)

Annexe 10 §3.1 page 6 rapport ANTEA. Ce qui nous montre que la société PLO n'est pas toujours aussi respectueuse de la réglementation qu'elle veut bien le dire.

Toutes les photos présentées ne montrent pas l'ancienne exploitation mais l'exploitation de septembre 2014 ce qui fausse complètement la vision des études.



Photo du carreau actuel octobre 2016

Pour éviter çà il faut qu'une commission locale de suivi et de concertation soit créée avec tous les acteurs locaux et les associations de protection de l'environnement.

Vu les désastres environnementaux, écologiques et économiques prévisibles.

Dans l'état actuel du dossier, et devant le manque de clarté de plusieurs points importants notamment le transport.

Le comité Écologique Ariégeois s'oppose fermement à ce projet et demande au commissaire enquêteur de donner un avis défavorable

Pour le Comité Écologique Ariégeois.

Gérard CORNAND Administrateur.